

# Appel à projet Interreg France-Wallonie-Vlaanderen VI

## Objectifs

Le premier appel à projets de cette sixième programmation Interreg France-Wallonie-Vlaanderen est lancé.

### Qui :

- des organismes publics et parapublics ;
- des collectivités (locales, régionales,..) ;
- des établissements universitaires et scientifiques, y compris les pôles de compétitivité et organismes de recherche ;
- des organismes de soutien aux entreprises comme les chambres de commerce ;
- les agences de développement, les bureaux de transfert de technologie ;
- des organismes de formation ;
- des structures de la société civile (secteur associatif, organismes à but non lucratif) ;
- des TPE-PME.

### Situés :

- en France : les Départements du Nord, du Pas de Calais, de l'Aisne, des Ardennes, de l'Oise, de la Somme et de la Marne ;
- en Wallonie : les provinces de Hainaut, de Namur et de Luxembourg ;
- en Flandre : les provinces de Flandre Occidentale et de Flandre Orientale (uniquement les arrondissements de Gent et d'Oudenaarde).

### Quoi :

Le programme de coopération territoriale européenne Interreg France-Wallonie-Vlaanderen s'inscrit dans une volonté de favoriser les échanges transfrontaliers entre les Régions Hauts-de-France et Grand Est, la Wallonie, la Flandre Occidentale et Orientale.

Les objectifs stratégiques du programme ont été déclinés en cinq thématiques de coopération et 12 objectifs spécifiques :

**Priorité 1 :** Soutenir les entreprises, la croissance, la relance de l'activité économique via l'innovation et la recherche appliquée.

**Priorité 2 :** Renforcer la résilience et l'adaptation des territoires face aux risques liés au changement climatique.

**Priorité 3 :** Améliorer les schémas de mobilité (personnes et fret) transfrontaliers et promouvoir une mobilité urbaine et rurale, multimodale, durable, résiliente face au changement climatique.

**Priorité 4 :** Soutenir la cohésion sanitaire, sociale, culturelle et touristique du territoire.

**Priorité 5 :** Renforcer les capacités des autorités publiques dans le processus de prise de décision et d'organisation de la gouvernance et de la coopération territoriale.

Plus d'informations sur le site du programme : <https://www.interreg-fwvl.eu/fr>

Soumission : 15 février 2023

Durée : Les projets ont une durée maximale de quatre ans – dans la limite de la durée du programme. La soumission se fait en deux étapes, le délai pour le pré-projet est le 15/02/2023, le dépôt du projet est prévu le 15/09/2023, 12h00.

Porteur(s) :  Centre de Recherche

Haute Ecole



## Budget

Le taux d'intervention du FEDER s'élève à 60% pour les projets classiques, 70% pour les projets pilote dans le cadre du portefeuille des projets et 100% pour les micro-projets.

## Bailleur de fonds

- **European Commission**

## Mots-clés

Projet européen

## Contacts SynHERA

- Cristina BRANDINI (brandini.c@synhera.be)